

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID : 025-517465159-20190129-DEL05JANV2019-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 29 JANVIER 2019**

DEL05JANV2019

**OBJET : Convention avec la Ville de Besançon pour l'installation de l'œuvre Dédale du
plasticien Gilles Picouet**

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président

Etat

Mme Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

Région Bourgogne Franche-Comté

M. Loïc NIEPCERON, Conseiller régional, Président du CRT

Ville de Besançon

M. Alexandre ARNODO, Direction de la Culture

Ville de Salins-les-Bains

M. Gilles BEDER, Maire

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

ENEDIS

M. Emmanuel LADERRIERE, Directeur Territorial Doubs et Territoire de Belfort

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON

M. François FAVORY

M. Jean-Philippe SARRETTE, Directeur régional Caisse des Dépôts

Représentants du personnel

M. Pascal CHOPPIN

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Denis GRANDJEAN, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Gilles BEDER

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET

Absents excusés :

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté

M. Jean-François GIRARD, Personnalité qualifiée

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale

M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le

ID : 025-517465159-20190129-DEL05JANV2019-DE

Par une délibération du 7 juillet 2011, la Ville de Besançon a procédé à l'acquisition d'une œuvre monumentale de l'artiste Gilles Picouet intitulée Dédale.

Par ses recherches, cet artiste -par ailleurs professeur à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon- associe les enjeux de l'architecture à ceux de la sculpture. L'œuvre Dédale est le fruit d'une réflexion esthétique qui vise à revisiter la mythologie du labyrinthe en en faisant non un lieu inquiétant où l'on se perd mais un espace de jeu convivial qui fait la part belle au savoir-faire technique franc-comtois. L'œuvre offre une confrontation avec le corps du visiteur de par une succession de murs tantôt ouverts, tantôt fermés. Le visiteur peut les manipuler pour créer son propre parcours à l'intérieur de l'œuvre.

Suite à l'initiative de l'artiste, la Saline royale envisage d'accueillir cette œuvre pour une durée de 10 ans en lieu et place de la parcelle située au coin nord-est de la Saline, habituellement utilisée dans le cadre du festival des jardins. Ce projet s'intègre dans la démarche d'aménagement progressif de jardins pérennes à l'intérieur du mur d'enceinte de la Saline, les jardins éphémères se déplaçant progressivement dans l'espace aménagé à cet effet dans la prairie située à l'arrière du monument (cf. projet « Retour au cercle » présenté lors du Conseil d'Administration du 4 décembre 2018).

Le Conseil d'Administration est invité à valider ce projet ainsi que la convention y afférant annexée au rapport et autoriser le Directeur général à signer cette convention.

Vote à main levée

Membres : 16

Pour : 16

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

VALIDE à l'unanimité ce projet de convention, tel que présenté en annexe au rapport.

AUTORISE à l'unanimité le Directeur général à signer cette convention, sous réserve d'avoir l'autorisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et sous réserve que les modalités de cette autorisation ne remettent pas en cause les prévisions financières et calendaires de l'EPCC.

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 12.02.19
Et de la publication le : 12.02.19

La Présidente

Christine BOUQUIN